

## PAC 201303316 – Services de consultation technique et financière

### Contexte

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) requiert des compétences spécialisées dans le domaine des services de consultation technique et financière.

### Exigences

La SCHL souhaite conclure un contrat de services de consultation technique avec un fournisseur pour les besoins de la Trésorerie, des Placements, de la Titrisation et de la Gestion des risques. L'entrepreneur devra donner des avis d'expert, au besoin.

L'étendue du travail est telle que ci-dessous :

- Examen objectif, dans de courts délais, des risques techniques que posent les soumissions visant des produits de titrisation de plusieurs milliards de dollars;
- Soutien et conseils relatifs à l'examen des méthodologies d'évaluation;
- Conseils et soutien relativement aux éléments techniques des soumissions et des documents liés à la titrisation;
- Examen de divers documents techniques de Gestion des risques financiers;
- Fourniture d'un réseau de personnes-ressources dans les secteurs suivants : banques, assurance prêt hypothécaire, agences de notation et finances. Fourniture également d'analyses proactives des développements dans le secteur et la réglementation;
- Analyse continue de l'environnement concernant les développements du marché du secteur financier (p. ex., calculateurs de tarification);
- Préavis sur l'évolution des indices financiers.

### Durée du contrat

Le contrat devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminer le 31 décembre 2014. La valeur du contrat se situe entre 20 000 \$ et 23 000 \$.

### Justification d'adjudication de contrat à un seul fournisseur

La SCHL a l'intention de confier le contrat à Andrew Kalotay Associates Inc., situé à New York (New York) aux États-Unis, pour les services susmentionnés en raison de sa capacité de répondre aux demandes traitant de sujets très techniques et très spécialisés. Ces demandes couvrent, par exemple, l'examen quantitatif des risques que posent les soumissions concernant des produits de titrisation de plusieurs milliards de dollars. Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à la SCHL de publier un avis, pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC au plus tard à la date de clôture, la SCHL pourra procéder à l'octroi

du contrat. Toutefois, s'il est jugé qu'un énoncé de capacités répond aux exigences précisées dans le PAC, la SCHL devra alors amorcer le processus complet d'appel d'offres.

Avis est par la présente donné que la SCHL entend négocier un contrat avec le seul fournisseur susmentionné. Les fournisseurs qui considèrent avoir les qualifications nécessaires et pouvoir fournir les services décrits aux présentes peuvent transmettre, par écrit, un énoncé de capacités à la personne-ressource nommée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences publiées.

Les énoncés de capacités doivent parvenir à la personne contact indiquée sur la page d'appel d'offres au plus tard à 14 h, (HAE), le 18 octobre 2013.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada